



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

Le huit juillet deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de Mme Monique CAUDAN, Maire.

**Date de convocation : 2 juillet 2021**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents** : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE BERRE Florence, LE DORZE Théodore, LE GOFF Bernard, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine.

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

Jérôme VALEGANT, ayant donné procuration à Dominique DERRIEN ;  
Muriel LE GUILLOUX, ayant donné procuration à Florence LE BERRE ;  
Joël LE TUTOUR, ayant donné procuration à Monique CAUDAN.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2) Approbation compte-rendu de la réunion du 5 juin 2021 ;
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal ;
- 4) Finances :
  - a) Décision modificative n°1 au budget principal de la commune ;
  - b) Demande de remboursement de frais liés à un changement d'adressage ;
- 5) Ressources humaines :
  - a) Modification d'un poste d'ATSEM ;
  - b) Création d'un poste d'agent polyvalent d'entretien et de restauration en cantine ;
  - c) Contrat d'apprentissage au restaurant scolaire ;
- 6) Travaux :
  - a) Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage mécanique ;
  - b) Demande de subvention pour l'aménagement d'un chaucidou entre la rue des Pins et la rue de Kerguestenen ;
- 7) Règlement de prêt de matériel ;
- 8) Questions diverses ;
- 9) Quart d'heure citoyen.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Le Conseil désigne Madame Florence LE BERRE comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

### **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021**

Madame Annie AUFFRET rejoint la séance à 18h40, pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 6 mai 2021.

Madame Christel LOUVEL intervient et indique qu'elle avait envoyé un mail pour demander l'inscription de l'examen du projet politique du foyer éducatif à l'ordre du jour du présent conseil et regrette que ça n'ait pas été fait.

Madame Christel LOUVEL indique ensuite qu'il est d'après elle impossible d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande d'annuler la délibération prise alors concernant les subventions aux associations : la présence de Monsieur Jérôme VALEGANT, président de l'Amicale Laïque, lors du vote entache celui-ci d'irrégularité et nécessite de re-délibérer.

Monsieur Théodore LE DORZE s'étonne que Madame Christel LOUVEL n'ait pas fait part de cela plutôt et demande pourquoi elle attend le dernier moment pour évoquer ce sujet. Madame Christine SIMON répond qu'il n'a pas été possible d'évoquer ce point auparavant car il a fallu se renseigner, notamment auprès de la Préfecture.

Madame le Maire prend note des remarques et propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 6 mai 2021.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté par 13 voix pour (CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE DORZE Théodore, LE GUILLOUX Muriel, LE TUTOUR Joël, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, VALEGANT Jérôme) et 4 voix contre (LE GOFF Bernard, LOUVEL Christel, ROBIN Lénaïc, SIMON Christine).

Monsieur Jean-Claude QUENTEL regrette l'attitude du groupe minoritaire et indique que c'est dommage pour les habitants et associations de la commune. Il n'est pas sûr que les habitants de la commune apprécient ce genre d'interventions.

Madame Christel LOUVEL répond qu'il est dommage que le règlement intérieur du conseil municipal ne soit pas, selon elle, appliqué : elle indique

notamment que les comptes-rendus des commissions ne sont pas transmis comme le prévoit le règlement. Elle regrette de ne pouvoir apprécier le projet éducatif concernant le foyer jeunes et indique ne pas avoir d'informations concernant la situation de ce projet pour l'instant.

Monsieur Bernard LE GOFF ajoute que le groupe minoritaire intervient sur ce point car il s'agit d'un levier pour faire remarquer que les choses ne sont pas sur la bonne ligne. Il indique que c'est le rôle de l'opposition de faire remarquer quand les choses ne sont pas dans les clous.

Monsieur Ludovic PENSEC rejoint la séance à 18h50.

### **3. Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal concernant les décisions prises récemment en application des délégations consenties par le Conseil au Maire :

#### *a) Marchés publics*

Date	Objet	Prestataire	Montant TTC
17/05/2021	Séparation électrique services techniques	Edelec	3 020,04 €
17/05/2021	Nouveau compteur services techniques	Enedis	1 249,20 €
25/05/2021	Acquisition d'un micro-tracteur et d'outils associés	Belon Loisirs	73 537,92 €
01/06/2021	Installation d'une alarme aux services techniques	Ets Daeron	3 447,55 €
21/06/2021	Dépose d'une cheminée à l'école élémentaire	CO2 Démolitions	5 763,60 €
28/06/2021	Etude patrimoniale sur l'église Saint-Méen	Joëlle FURIC	5 760,00 €
01/07/2021	Acquisition de matériel informatique (école + mairie)	Quadria	13 887,43 €

Monsieur Bernard LE GOFF demande à quoi correspond la ligne concernant l'achat de matériel informatique. Il lui est répondu qu'il s'agit de l'acquisition d'ordinateurs pour l'école et la mairie.

#### *Acquisition de matériel informatique pour l'école*

Comme prévu au budget 2021, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Education Nationale pour l'acquisition de matériel informatique. La commune a été déclarée éligible et bénéficiera d'un montant de 9 300 € de subvention sur une dépense totale prévue de 14 000 €.

#### *Etude patrimoniale concernant l'église Saint-Méen*

Suite à des discussions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il a été décidé de scinder la prestation qui était discutée avec Mme FURIC, Architecte : dans un premier temps, la réalisation d'une étude concernant l'église, la maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux faisant l'objet d'un contrat ultérieur.

La réalisation de l'étude qui va servir de support pour les travaux peut être financée par la DRAC, à hauteur de 50% du coût HT. Un dossier de demande de subvention a donc été déposé : le coût de l'étude s'élevant à 5 760 € TTC, soit 4 800 € HT, sera donc financé à hauteur de 2 400 €.

L'étude par Mme FURIC devrait démarrer dans le courant du mois de juillet. A l'occasion du démarrage de cette étude, il est envisagé de réunir la commission pour les travaux de rénovation de l'église afin d'échanger avec Mme FURIC et de lui apporter les informations concernant l'édifice.

#### **4. Finances**

*(visé par la Préfecture le 09/07/2021 – Affiché en mairie le 30/07/2021)*

##### *a) Décision modificative n°1 au budget principal de la commune*

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements au niveau du budget 2021 de la commune.

##### *i. Dotation aux amortissements*

Suite au recalcul des amortissements pour 2021, il est nécessaire d'ajuster les crédits afin de permettre le versement de la dotation aux amortissements sur cet exercice. Cette modification consiste uniquement en un jeu d'écriture et n'aura pas d'impact sur l'équilibre du budget.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
042	6811	Dotation aux amortissements	+ 1 600,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 1 600,00 €

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	28041582	Dotation aux amortissements – Autres groupements	+ 1 700,00 €
040	28041622	Dotation aux amortissements – CCAS	- 100,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 600,00 €

##### *ii. Travaux d'entretien à la chapelle de Loc Yvi*

Il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien, sur les arêtiers, à la chapelle de Loc-Yvi. Le coût de ces travaux est estimé à 2 190 ,00 € HT, soit 2 628,00 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % par le fonds de concours « Petit Patrimoine » de Quimperlé Communauté.

Dépenses d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
10027	2313	Travaux	+ 3 000,00 €
OPFI	020	Dépenses imprévues	- 1 900,00 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
10027	1388	Fonds de concours Quimperlé Communauté	+ 1 100,00 €

*iii. Acquisition de matériel pour le service animation / jeunesse*

Afin d'équiper le service animation jeunesse, en cours de lancement, il a été validé, lors du conseil municipal du 6 mai 2021, l'acquisition de matériel et la sollicitation de la CAF du Finistère pour financer ces acquisitions.

Il est donc nécessaire d'ajuster en conséquence le budget de la commune.

Dépenses d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
10028	2158	Matériel technique	+ 2 500,00 €
10028	2184	Mobilier	+ 3 000,00 €
020	020	Dépenses imprévues	- 1 700,00 €

Recettes d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
10028	1388	Subvention CAF	+ 3 800,00 €

*iv. Subventions culturelles Quimperlé Communauté*

Quimperlé Communauté finance les animations culturelles, à hauteur de 80%, dans un plafond de 2 500 € par an, pour les petites communes du territoire. Les animations prévues cette année feront appel à cette subvention et il est proposé d'ajuster en conséquence le budget de la commune.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6188	Autres frais divers	+ 2 500,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant

70	70388	Autres recettes diverses	+ 2 500,00 €
----	-------	--------------------------	--------------

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 5 juillet 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
042	6811	Dotation aux amortissements	+ 1 600,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 1 600,00 €
011	6188	Autres frais divers	+ 2 500,00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
70	70388	Autres recettes diverses	+ 2 500,00 €

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10027	2313	Travaux	+ 3 000,00 €
OPFI	020	Dépenses imprévues	- 3 600,00 €
10028	2158	Matériel technique	+ 2 500,00 €
10028	2184	Mobilier	+ 3 000,00 €

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	28041582	Dotation aux amortissements – Autres groupements	+ 1 700,00 €
040	28041622	Dotation aux amortissements – CCAS	- 100,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 600,00 €
10027	1388	Fonds de concours Quimperlé Communauté	+ 1 100,00 €
10028	1388	Subvention CAF	+ 3 800,00 €

**Vote :**

- 19 voix pour

- 0 voix contre
- 0 abstentions

*b) Demande de remboursement de frais liés à un changement d'adressage*

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle que, par délibération en date du 9 décembre 2020, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination de voies, au niveau de la rue des Saules, afin de clarifier la situation dans ce secteur.

Suite à ce changement de dénomination, une demande a été reçue en mairie afin de rembourser à un citoyen des frais occasionnés suite à ce changement de dénomination. En l'espèce, il s'agit de frais liés au changement d'adresse sur une carte grise : il s'agissait d'une ancienne immatriculation, dans ce cas le changement d'adresse est maintenant soumis à paiement d'une redevance d'un montant de 2,76 € et l'immatriculation a été basculée sur le nouveau système, ce qui a nécessité de refaire les plaques d'immatriculations du véhicule.

Le montant total de la facture dont est demandé le remboursement par la mairie est de 49,32 € TTC (comprenant les frais administratif et les nouvelles plaques d'immatriculation).

La commission Finances a proposé, lors de la réunion du 5 juillet 2021, de prendre en charge ce montant, en tenant compte du fait que, dans ce cas précis, les frais sont directement liés à la décision du conseil municipal de changer la dénomination des rues sur ce secteur.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 5 juillet 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** le remboursement des frais occasionnés par le changement de dénomination des rues sur le secteur de la rue des Saules, au vu de la demande présentée, à hauteur de 49,32 €.

**Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

**5. Ressources Humaines**

*(visé par la Préfecture le 09/07/2021 – Affiché en mairie le 30/07/2021)*

*a) Modification d'un poste d'ATSEM*

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle que la commune dispose de 4 postes d'ATSEM : 2 à plein temps, 1 à 30/35ème et le dernier à 26,5/35ème. Ce dernier poste est vacant, l'agent qui occupait le poste étant en disponibilité.

Il est prévu de pourvoir ce poste, dans le courant de l'été, et de le modifier pour augmenter légèrement la quotité horaire, en la passant à 28 heures par semaine. Cette modification permettra de disposer de plus de temps pour assurer le ménage des locaux scolaires et périscolaires au cours de l'année et ainsi mieux répartir la charge de travail.

Cette modification de la quotité horaire s'apparente à une création d'un nouveau poste suivie d'une suppression de l'ancien poste. Il est proposé, dans un premier temps, de créer le nouveau poste et de procéder à sa suppression par la suite.

L'impact budgétaire de cette mesure est estimé à environ 1 750 € par an.

Madame Christel LOUVEL indique qu'elle trouve que l'augmentation du temps de travail pour bénéficier de plus de temps pour le ménage est une bonne décision et demande pourquoi l'ancien poste ne fait pas l'objet d'une suppression dans l'immédiat. Monsieur Jean-Claude QUENTEL indique que la suppression sera fait suite au retour de l'avis du Comité Technique et que dans l'attente, le poste ne sera pas pourvu, ce qui ne générera donc pas de dépense supplémentaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**VU** l'avis de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 5 juillet 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de créer un poste d'Agent des écoles, de catégorie C, accessible aux grades d'adjoint technique à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, annualisées ;

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.



**Vote :**

- 15 voix pour
- 4 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Léo ROBIN, Christine SIMON)
- 0 abstentions

*b) Création d'un poste d'agent polyvalent d'entretien et de restauration en cantine*

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle que la commune dispose depuis plusieurs années d'un poste, en contrat précaire (CAE/CUI) au restaurant scolaire, en tant qu'agent polyvalent d'entretien et de restauration, à 26/35<sup>ème</sup>. Ce poste est indispensable au bon déroulement du service.

Du fait de la nature du contrat (CAE), il existe forcément un roulement sur ce genre de postes : il n'est en effet pas possible de conserver le même agent (une fois épuisé ses droits à CAE). Une problématique particulière se pose donc dans le service puisqu'il est nécessaire de former, à nouveau, chaque année, un nouvel agent au fonctionnement du restaurant scolaire et de l'école.

Des départs en retraite sont anticipés dans les 4 à 5 années à venir au niveau du service scolaire : dans cette optique, il est envisagé de stabiliser les effectifs du service afin de pouvoir capitaliser en matière d'expérience humaine, afin de préparer les transitions futures.

Il est donc proposé de créer un poste pérenne, d'agent polyvalent d'entretien et de restauration, à 28/35<sup>ème</sup>, de catégorie C, accessible aux grades d'adjoint technique à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Par rapport à un poste en CAE, l'impact budgétaire de cette mesure est estimé à environ 17 500 € par an. Cela permettra toutefois de disposer d'agents plus expérimentés (car restant sur le poste), mieux formés, améliorant ainsi l'efficacité du service.

Monsieur Bernard LE GOFF demande si ce poste sera proposé en interne, dans un premier temps, notamment aux agents contractuels qui effectuent des remplacements dans les services. Monsieur Jean-Claude QUENTEL indique que le poste sera effectivement proposé en interne.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives

à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**VU** l'avis de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 5 juillet 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de créer un poste d'Agent polyvalent d'entretien et de restauration, de catégorie C, accessible aux grades d'adjoint technique à adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, annualisées ;

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

*c) Contrat d'apprentissage au restaurant scolaire*

Monsieur Jean-Claude QUENTEL informe que la commune a reçu la candidature d'un jeune qui souhaite faire un CAP Cuisine en alternance, en travaillant spécifiquement dans le secteur de la restauration collective en milieu scolaire. Le candidat a été reçu en entretien et son profil ainsi que sa démarche ont été jugés intéressants.

La formation se déroulerait sur 2 ans et le jeune alternerait 1 semaine en Centre de Formation et 2 semaines en entreprise. L'accueil d'un jeune en apprentissage, même si elle nécessite de prévoir l'accompagnement pédagogique adéquat de la part d'un tuteur, permettrait de disposer d'un renfort au niveau du restaurant scolaire.

Les mesures gouvernementales actuelles en faveur de l'apprentissage permettent de diminuer de manière conséquente le coût restant à charge de la collectivité.

Année scolaire 2021 - 2022			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant

Salaire	7 000 €	Aide de l'état	3 000 €
Frais de formation CFA	5 250 €	Prise en charge frais de formation CNFPT	2 625 €
		Aide Région Bretagne	2 500 €
Total	12 250 €	Total	8 125 €
<b>Solde</b>	<b>4 125 €</b>		

<b>Année scolaire 2022 - 2023</b>			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaire	9 500 €	Prise en charge frais de formation CNFPT	2 625 €
Frais de formation CFA	5 250 €		
Total	14 750 €	Total	2 625 €
<b>Solde</b>	<b>12 125 €</b>		

Soit un coût global de l'ordre de 17 000 € pour 2 années.

Le recrutement d'un apprenti permettrait, sur ses périodes de présence au restaurant scolaire, d'éviter d'avoir recours à un renfort sur l'heure de midi. A l'heure actuelle, est prévu un renfort, chaque midi, d'une heure, entre 12h30 et 13h30.

Au vu du planning prévisionnel de la formation, il serait ainsi possible de se passer de ce renfort du midi pendant 24 semaines sur les 36 de l'année scolaire. Soit, à 21 € environ par heure, une économie de l'ordre de 2 000 € par an.

Le coût global de cet apprenti, sur 2 années complètes, serait donc de l'ordre de 13 000 €.

Monsieur Bernard LE GOFF indique qu'il est plutôt favorable à l'apprentissage, mais attire l'attention sur le fait que le restaurant scolaire est un lieu avec un seul type de public, des repas simples à préparer et s'interroge sur le fait de savoir si l'apprenti pourra en retirer tout le contenu pédagogique pour sa formation.

Madame Christel LOUVEL s'inquiète des horaires prévus pour le jeune qui sera accueilli en apprentissage : du fait de l'annualisation du temps de travail au niveau du service scolaire, cela impliquera des grosses journées de travail pour l'apprenti.

Monsieur Bernard LE GOFF et Madame Christel LOUVEL indiquent qu'ils sont favorables à ce contrat d'apprentissage mais qu'ils émettent des réserves et demandent qu'un suivi soit mis en place.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;

**VU** le décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage ;

**VU** le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

**VU** le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

**VU** la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

**VU** l'avis de la commission Finances - Achats - Personnel Communal en date du 5 juillet 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de conclure pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 un contrat d'apprentissage, au restaurant scolaire, dans le cadre de la préparation d'un CAP Cuisine ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ;

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

**Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

**6. Travaux**

*(visé par la Préfecture le 09/07/2021 – Affiché en mairie le 30/07/2021)*

a) *Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage mécanique*

Monsieur Théodore LE DORZE rappelle que l'achat d'un micro-tracteur et d'outils a été validée au cours de l'exercice 2021. La région Bretagne subventionne l'acquisition de matériel de désherbage mécanique et, dans ce cadre, l'acquisition d'une herse de désherbage (qui pourrait servir à l'entretien du cimetière et des allées gravillonnées ou sablées) peut être subventionnée.

Le coût du matériel est de 5 500 € HT et le montant de la subvention de 40%, soit 2 200 € pour cet achat. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)
Acquisition d'une herse de désherbage	5 500,00 €
Total	5 500,00 €

Recettes	Montant (HT)
Région Bretagne	2 200,00 €
Commune de Tréméven - Autofinancement	3 300,00 €
<b>Total</b>	<b>5 500,00 €</b>

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, est proposé au Conseil Municipal de valider l'achat, le plan de financement et autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux en date du 28 juin 2021 ;

**Après en avoir délibéré :**

**VALIDE** l'acquisition d'une herse de désherbage mécanique ;

**VALIDE** le plan de financement proposé ;

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour financer l'acquisition de ce matériel.

**Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

b) *Demande de subvention pour la réalisation d'un chaucidou entre la rue des Pins et la rue de Kerguestenen*

Monsieur Roland HELOU explique qu'il est envisagé de réaliser des travaux d'aménagement sur l'ensemble de la route allant de la rue de Kerguestenen jusque le haut de la rue des Pins, afin de réduire la vitesse des automobilistes sur cet axe routier et d'améliorer les conditions de partage de la voirie entre cyclistes et automobilistes.

**Zone concernée :**



Il est envisagé de réaliser un chaucidou sur cet axe, afin de favoriser le partage de la chaussée. Le principe est de ne laisser qu'une seule chaussée centrale pour les voitures, et d'aménager deux pistes cyclables de part et d'autre de la rue, sur lesquelles les cyclistes ont la priorité. Cet aménagement impose donc aux automobilistes une plus grande vigilance (faisant donc diminuer la vitesse), notamment en cas de croisements sur la route.

Il est également prévu de modifier l'angle de la rue des Mimosas avec la rue de Kerguestenen, afin de le rendre plus abrupt et ainsi casser la vitesse des véhicules qui arrivent sur la rue de Kerguestenen.

Les chicanes, installées de manière provisoire sur la rue de Kerguestenen seront pérennisées et installées de manière durable.

Afin de financer ces aménagements, il est notamment proposé de faire appel à la répartition du produit des amendes de police. Il est proposé de valider le projet et autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Monsieur Bernard LE GOFF s'inquiète des conséquences que pourrait avoir cet aménagement : si on embête les automobilistes sur une route, ils risquent de se déporter sur un autre itinéraire, il y a donc un risque de déplacer la problématique de la circulation vers la rue des Genêts, par exemple.

Il indique également qu'entre le chaucidou et les chicanes situées sur la rue de Kerguestenen, l'aménagement de la rue devient complexe. Il alerte également concernant l'état de la chaussée sur la rue de Kerguestenen, indiquant qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte pour la durabilité de l'aménagement.

Madame Christel LOUVEL indique qu'elle n'a pas expérimenté la circulation sur un chaucidou mais qu'elle a un doute sur l'efficacité du dispositif. Monsieur Théodore LE DORZE répond que cet aménagement peut sembler étonnant au premier abord mais que c'est efficace. Madame Florence LE BERRE signale qu'il existe un aménagement similaire à Kerampaou, direction Concarneau et que cela ne pose aucun problème.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux en date du 28 juin 2021 ;

#### **Après en avoir délibéré :**

**VALIDE** le projet de réalisation d'un chaucidou entre la rue des Pins et la rue de Kerguestenen ;

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement de ce projet, au titre de la répartition du produit des amendes de police.

#### **Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions



## **7. Règlement de prêt de matériel**

*(visé par la Préfecture le 09/07/2021 – Affiché en mairie le 30/07/2021)*

Monsieur Théodore LE DORZE explique qu'il est proposé de mettre en place un règlement concernant le prêt (à titre gracieux ou onéreux) de matériel par la commune à des personnes privées (associations, particuliers).

Ce règlement concernera les possibilités de prêt (limitation en nombre et en durée par année, par exemple) et les conditions dans lesquelles sont effectués ces prêts.

Monsieur Bernard LE GOFF trouve que la limitation du prêt de véhicules aux associations locales à 3 fois par an est trop restrictive. Madame Christel LOUVEL ajoute que seules 3 ou 4 associations empruntent les véhicules de la commune et souligne le risque qu'il y a à pénaliser spécifiquement une association qui est grande utilisatrice.

Madame Florence LE BERRE indique qu'il s'agit de l'association Comedia, pour le théâtre, qui utilise régulièrement les véhicules de la commune. Elle ajoute que l'association organise des manifestations dont l'entrée est payante et qu'elle dispose, comme toutes les autres associations locales, de la salle polyvalente à titre gracieux.

Madame Christel LOUVEL indique que les entrées sont payantes mais que cela se fait au même titre que les autres associations, qui tirent également des recettes des manifestations qu'elles organisent. Elle précise qu'elle votera contre le projet de règlement uniquement pour la question de la limitation du prêt des véhicules à 3 fois par an et par association.

Monsieur Ludovic PENSEC souligne que la question du prêt des véhicules communaux ne concerne pas uniquement le véhicule, mais que cela implique des contraintes (préparation du véhicule, etc.) pour les agents des services techniques.

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux en date du 28 juin 2021 ;

### **Après en avoir délibéré :**

**VALIDE** le règlement de prêt de matériel proposé.

#### **Vote :**

- 15 voix pour
- 3 voix contre (Bernard LE GOFF, Christel LOUVEL, Christine SIMON)
- 1 abstention (Lénaïc ROBIN)



## **8. Questions diverses**

### *a) Permanence TBK le 27/08/2021*

Madame le Maire informe le conseil qu'il y aura une permanence TBK organisée en mairie le 27 août 2021 (les horaires sont encore à définir) pour donner les informations en amont de la rentrée des classes.

### *b) Demande d'emprunt du radar pédagogique de la DDTM*

Monsieur Roland HELOU indique qu'une demande a été faite auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère, en vue d'emprunter leur radar pédagogique.

Ce radar, très demandé, pourra être prêté à la commune aux alentours des mois de septembre ou octobre. Des contacts sont prévus avec la DDTM en fin du mois d'août pour caler les dates précises.

### *c) Défibrillateur sur route départementale*

Madame le Maire indique que des contacts ont été pris avec la pharmacie pour envisager l'installation d'un défibrillateur, accessible depuis l'extérieur, sur le bâtiment ou son parking. Les gérants sont favorables à cette idée.

La municipalité se renseigne actuellement pour trouver des pistes de financement pour ce dispositif (mécénat, etc.).

Madame Lénaïc ROBIN propose d'évaluer les possibilités de réaliser un achat groupé avec les autres communes du territoire pour s'équiper en défibrillateurs.

### *d) Référent énergie*

Madame le Maire indique, suite à la question posée par Monsieur Bernard LE GOFF lors de la précédente séance du conseil municipal, qu'il n'est pas prévu, en l'état actuel des choses, de nommer un référent spécifique pour ce domaine. Il s'agit d'un sujet transversal, recoupant différents domaines (dont bâtiments, voirie et éclairage public, notamment, etc.).

Tous les élus sont sensibilisés à cette thématique et aux nécessités de maîtriser les consommations d'énergie de la commune. Les élus interviennent de manière conjointe sur ce domaine, en fonction des compétences respectives de chacun et de leurs disponibilités.

### *e) Service Animation*

Monsieur Dominique DERRIEN revient sur l'intervention de Madame Christel LOUVEL concernant la présentation en conseil municipal du projet pédagogique pour le service animation jeunesse en cours de création.

Il précise que la problématique principale concerne actuellement le recrutement de la personne pour lancer le service. Du fait de la démission de la personne qui avait initialement été recrutée, il a fallu relancer un recrutement, ce qui a ralenti la mise en place du service. Du fait du calendrier, la nouvelle procédure de recrutement n'a malheureusement pas permis d'avoir autant de candidatures, mais le processus se poursuit.

Il indique que les projets du service ont été évoqués lors de différentes commissions Enfance Jeunesse et invite Madame Christel LOUVEL à y participer.

Madame Christel LOUVEL insiste sur l'importance de présenter ce projet aux élus du conseil, afin de déterminer les orientations des élus pour le service et de définir les projets à lancer avec le service.

Madame Aurélie FOUCHER indique que le projet discuté en commission sera transmis à tout le monde et fera l'objet d'une discussion. Madame le Maire souhaite que cette discussion puisse avoir lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal, en septembre.

*f) Dispositif « Cantine à 1 € »*

Monsieur Bernard LE GOFF rappelle que la commune est devenue récemment éligible à ce dispositif et demande s'il est prévu d'y adhérer.

Madame Monique CAUDAN indique que des études sont en cours pour faire rentrer la commune dans ce dispositif et précise que Messieurs Joël LE TUTOUR (excusé lors de la présente séance du conseil) ainsi que Dominique DERRIEN sont en charge de ce dossier.

*g) Dénomination de voirie au lotissement du Moulin d'Or*

Madame Christel LOUVEL demande si l'accord des familles a pu être obtenu pour la dénomination des voies du lotissement du Moulin d'Or (délibération du 6 mai 2021).

Madame le Maire indique que les familles ont été contactées et ont donné leur accord, elles sont ravis de cette proposition.

## **9. Quart d'heure citoyen**

Madame le Maire propose aux citoyens présents dans la salle d'intervenir ou de poser des questions.

Aucun citoyen présent ne souhaite intervenir ou interpeler le conseil municipal.

Le conseil est clos à 20h40.

## Emargement des conseillers

CAUDAN Monique	
QUENTEL Jean-Claude	
LE BERRE Florence	
DERRIEN Dominique	
LE GUILLOUX Muriel	
LE TUTOUR Joël	
LE DORZE Théodore	
HELOU Roland	
AUFFRET Annie	
BLAUHELLIG Sandra	
FOUCHER Aurélie	
DAVID Anthony	
PRAT Cathy	
PENSEC Ludovic	
LE GOFF Bernard	
SIMON Christine	
LOUVEL Christel	
ROBIN Lénaïc	
VALEGANT Jérôme	